

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018 : DELIBERATION N° 88

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / CB / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille DIX-HUIT le DIX SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nicolas LEBLANC (pouvoir à M.C. LALY) - En retard (arrivé pour la question n° 3)

Naguib REFFAS (pouvoir à J.P. COULON)

Francis JOURDAIN (pouvoir à S. SERHANI)

Pascaline MATAGNE (pouvoir N. GOMES)

Corine DEMOUSTIER (pouvoir à Arnaud DECAGNY)

Sophie CORDIER (pouvoir à J. PAQUE)

Frédéric LEFEBVRE (pouvoir à M.C. MORETTI)

Fabrice QUESTEL (pouvoir à P. NESEN)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Irina FRATINI

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO - Fatiha FEKIH -

Louis-Armand DE BEJARRY - Xavier DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCIOLO

OBJET N° 4 : Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Ecole « Léonard de Vinci »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations ;
- L2121-33 relatif à la désignation des membres au sein d'organisme extérieur et aux remplacements de membres siégeant au sein des organismes extérieurs,

Vu le Code de l'Education, notamment son article D.411-1, relatif à la composition des Conseil d'Ecole et à la compétence de l'assemblée délibérante pour désigner son représentant.

Vu la délibération n°12 en date du 18 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Ecoles maternelles et élémentaires de MAUBEUGE,

Vu le courrier de Madame Corine DEMOUSTIER réceptionné le 18 juillet 2018, informant de son désir de ne plus être représentante au sein du conseil d'école « Léonard de Vinci » pour motifs professionnels,

Considérant que Madame Corine DEMOUSTIER, par délibération n° 12 en date du 18 avril 2014, avait été désignée membre du conseil d'école de l'école maternelle « Léonard de Vinci »,

Considérant qu'il peut être procédé à tout moment au remplacement des membres siégeant au sein dudit conseil,

Considérant qu'il est nécessaire pour le conseil municipal de désigner un nouveau conseiller municipal issu du Groupe « Maubeuge un avenir ensemble », pour siéger au conseil d'école de l'école maternelle « Léonard de Vinci »,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner Monsieur Fabrice QUESTEL en remplacement de Madame Corine DEMOUSTIER au sein du Conseil d'Ecole « Léonard de Vinci ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne Monsieur Fabrice QUESTEL** en remplacement de Madame Corine DEMOUSTIER au sein du Conseil d'Ecole « Léonard de Vinci ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

